

Éditorial



François Baroin
Président de l'AMF

Confiance et écoute réciproques

Le mandat municipal 2020-2026 démarre dans un contexte d'inquiétude liée à la crise sanitaire qui touche notre pays. Sur ce sujet, comme dans d'autres circonstances exceptionnelles (mise en œuvre des mesures de sécurité publique après les attentats terroristes, organisation du grand débat et recueil des doléances des Français après la mobilisation des gilets jaunes...), l'État sait et peut compter sur les maires : le Premier ministre leur a du reste écrit, le 25 février, pour solliciter leur précieux concours dans la lutte contre l'épidémie de coronavirus COVID-19. À ce stade, le chef du gouvernement sollicite les élus locaux pour qu'ils relaient les informations et les recommandations préventives auprès de la population, et répondent à l'inquiétude des citoyens.

Une fois encore, l'État peut s'appuyer sur l'armature républicaine que constituent les communes, leurs services et leurs élus. Ils sont les premiers de cordée de cette République du quotidien. Leur disponibilité et leur loyauté ne doivent pas cependant être à sens unique. Si l'État les sollicite, il doit aussi répondre aux inquiétudes que les maires expriment sur d'autres sujets. En ce début de mandat, les élus s'interrogent toujours sur le niveau et la garantie des moyens dont ils dispose-

« Les élus s'interrogent toujours sur le niveau et la garantie des moyens dont ils disposeront. »

ront pour réaliser leurs projets et répondre à la demande toujours plus grande de services publics exprimée par leurs administrés. Or, après avoir supprimé la taxe d'habitation, l'État laisse planer le doute sur l'avenir de la fiscalité économique locale. Ils attendent aussi que le gouvernement préserve les fonds européens dédiés, sur la période 2021-2027, à la cohésion territoriale et à la politique agricole. Et qu'il fasse de la simplification des procédures une priorité de la prochaine programmation pour éviter l'abandon de projet pourtant vitaux pour le développement local. Les maires, employeurs publics, exigent d'être associés à la réforme des retraites afin que les spécificités de la fonction publique territoriale soient prises en compte, et que le coût de la réforme et son impact en termes de gestion des RH pour leur collectivité soient évalués. Les élus s'inquiètent également des conséquences financières pour les communes de la réforme de l'apprentissage engagée par l'État, et de ses effets sur leur capacité d'accueillir un taux élevé de jeunes apprentis dans leurs services.

Sur tous ces sujets, l'État doit répondre aux élus. La confiance et l'écoute doivent être réciproques pour conduire ensemble l'action publique.